

LES AIDES A LA MOBILITE INTERNATIONALE

Mis à jour en Août 2024



LES AIDES
FRANÇAISES ET
EUROPÉENNES

Bourses AMI (Aide à la mobilité internationale)

Ces bourses sont destinées aux étudiants souhaitant effectuer une partie de leurs études à l'étranger. Elles peuvent être offertes par les établissements d'enseignement, les régions, les départements ou des organisations nationales.

Programme Erasmus+

Ce programme de l'Union européenne offre des opportunités de mobilité en Europe pour les étudiants, les apprentis, les enseignants et les jeunes professionnels. Il couvre diverses activités telles que les stages, les échanges universitaires et les volontariats.

La bourse Erasmus+ est également accessible aux demandeurs d'emploi pour un stage de 2 à 6 mois

Volontariat international

Les jeunes peuvent participer à des missions de volontariat à l'étranger via des programmes tels que le Service Volontaire Européen (SVE) ou le Corps Européen de Solidarité (CES). Ces programmes offrent souvent une indemnité financière, un logement et une assurance.

LES AIDES
SPÉCIFIQUES
PAR RÉGION

SOMMAIRE

1. AUVERGNE RHÔNE ALPES
2. BOURGOGNE FRANCHE COMTE
3. BRETAGNE
4. CENTRE VAL DE LOIRE
5. CORSE
6. GRAND EST
7. HAUT DE FRANCE

8. ILE DE FRANCE
9. NORMANDIE
10. NOUVELLE AQUITAINE
11. OCCITANIE
12. PAYS DE LA LOIRE
13. PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

1. AUVERGNE RHÔNE-ALPES

La [Bourse Région Mobilité Internationale Etudiants \(BRIMIE\)](#) 

Elle s'adresse aux étudiants et apprentis du supérieur en Auvergne-Rhône-Alpes.

Elle permet d'effectuer une période de formation ou de stage à l'étranger dans le cadre du diplôme préparé.



Etre étudiant ou apprentis du supérieur inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur d'Auvergne-Rhône-Alpes.



95 € par semaine pour une mobilité de **4 à 26** semaines.
Des aides complémentaires sur critères sociaux peuvent être attribuées..

Pour les **lycéens ou BTS**, se rapprocher de la Direction de l'Education et des Lycées - Service Pilotage de l'action éducative Bourse Région Mobilité Internationale / Lycéens et apprentis : actioneducative@auvergnerhonealpes.fr.

2. BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Aides aux projets (Clap / Energie Jeune)



Dispositif au service des jeunes (de 11 à 30 ans) destiné à favoriser la réalisation de tout type de projet, individuel ou collectif, à vocation citoyenne, humanitaire, solidaire, sociale, sportive, culturelle.

Retrouvez toutes les aides de financement selon votre localisation



Bourse Aquisis



Pour les étudiants souhaitant effectuer des périodes d'études dans le monde entier pour une période de **3 à 10 mois**.

Selon la durée de la mobilité, du quotient familial et du barème applicable : compris entre **264 € et 2 300 €**.

2. BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Le dispositif Jeune Citoyens du Monde

Le projet doit être réalisé en collaboration avec une structure française (association, établissement public...) et/ou étrangère (publique ou privée).



De 18 à 30 ans, pour un projet d'une durée de **1 à 6 mois** (dossier à déposer au moins 3 mois avant le début du projet)



Aide de 50% du budget total éligible du projet avec un maximum de **1000 €**

Bourse Dynastage

Pour les étudiants partant effectuer un stage à l'étranger d'une durée de 2 semaines à 6 mois.

Apprenti infra bac inscrit dans un CFA de Bourgogne-Franche-Comté, ayant un stage à effectuer intégré au cursus de formation.

Compris entre **55 € et 2 280 €**
(cumulable avec une bourse Erasmus).

3. BRETAGNE

B-Monde Mobilité Mobilité individuelle

Facilite la mobilité internationale des jeunes Bretons, en leur offrant des aides financières et un accompagnement pédagogique



Les lycées, les formations de l'enseignement supérieur, formations sanitaires et sociales, universités et IUT



Aide varie en fonction de la situation du candidat (boursier ou situation de handicap), de la durée (**26 jours à 300 jours maximum**) et de la destination.

Bourse JALI « Jeunes à l'international »

Programme d'aide consacré aux lycéens et aux étudiants désirant étudier ou réaliser un stage à l'étranger, du niveau lycée au niveau Master II (Bac +5).

Le quotient familial du candidat au programme doit être inférieur à **30.000 €** dans son foyer fiscal

Non cumulable avec une bourse d'aide à la mobilité internationale.

Bourse forfaitaire de **460 €**, quelle que soit la durée et la destination de la mobilité.

3. BRETAGNE

Erasmus+ B-Mouve

Encourager la mobilité des apprenants (étudiants, élèves, apprentis) et personnels souhaitant effectuer un stage, un séjour d'études ou une période de formation en Europe



Les élèves, étudiants, jeunes diplômés, personnels, professionnels européens.



Dépend du profil des bénéficiaires.

La bourse Zellidja, départ en solo

La Fondation Zellidja décernent environ 100 bourses à des jeunes qui s'engagent à partir pour un voyage en solitaire, pendant au moins 31 jours.

Pour les jeunes de **16 à 20 ans**, ayant élaboré un projet individuel avec un budget limité sur un thème et dans un pays qu'ils ont choisi.

Jusqu'à **900 €**.

4. CENTRE VAL DE LOIRE

Le dispositif Mobi centre



Cette aide est destinée à tous les étudiants inscrits en formation initiale et scolaire en région Centre-Val de Loire qui souhaitent réaliser un **stage ou une période d'étude** à l'étranger dans le cadre de leur cursus d'études.



La durée minimale du séjour à l'étranger est de **4** semaines.



Les étudiants non bénéficiaires d'une autre aide que Mobi-Centre reçoivent une aide au départ de **250 €** à laquelle s'ajoute une aide mensuelle de **250 €**.

5. CORSE

[Les bourses « Mobighjovani »](#)



Aides financières vise à couvrir les frais non pris en charge dans les différents programmes de mobilité internationale afin de supprimer l'obstacle financier pour un jeune résidant en Corse et désireux de tenter une expérience à l'étranger. Au terme de son projet de mobilité, le ou la bénéficiaire s'engage à devenir « Ambassadeur de la mobilité internationale » auprès des jeunes.



Critères principaux :

- être âgé(e) de 11 à 30 ans révolus,
- être domicilié fiscalement en Corse depuis au moins 2 ans,
- être rattaché(e) à un foyer dont le revenu fiscal est inférieur à 18 500 € par part fiscale,



300 €

6. GRAND EST

[L'aide à la mobilité internationale de l'université de Lorraine](#)

Ces aides sont réservées aux étudiants hors césure qui ne sont éligibles ni à une bourse de mobilité internationale sur critères sociaux ni à une allocation ERASMUS+



Financement des stages non rémunérés, ou rémunérés à hauteur de **400 €/mois** au maximum, effectués en Europe et à l'international.

7. HAUT DE FRANCE

Bourses de mobilité internationale MERMOZ



- Effectuer un stage au sein d'une entreprise ou d'un autre organisme du type ONG, association
- Suivre à l'étranger un parcours de formation dans un établissement d'enseignement supérieur
- Bénéficier d'une expérience dans un laboratoire de recherche à l'étranger, contribuant ainsi à améliorer la formation à/et par la recherche.
- Renforcer ou initier des collaborations entre établissements en région et à l'étranger
- Développer le rayonnement de la région à l'international.



0 < Quotient familial < 12000€ : **92,40 €/semaine** maximum

12 001 € < Quotient familial < 30 000 € : **montant ajusté**

Quotient familial > 30 000 € : 0 €

8. ILE-DE-FRANCE

Bourses Mobilité Île-de-France - Master



Un séjour à l'international durant l'année universitaire, d'une durée comprise entre **1 et 10 mois** maximum, dans le but de réaliser un stage ou une période d'études à l'étranger (toutes destinations excepté les collectivités et départements d'outre-mer) et dans le cadre d'un accord inter-établissements (partenariat entre établissements d'enseignement, convention avec un organisme public ou privé).



- Etablissement d'enseignement supérieur public, retenu dans le cadre de l'appel à projets lancé annuellement par la Région, partenaire du dispositif,
- dans une formation initiale délivrant le diplôme national de Master (hors apprentissage, alternance et année de césure),
- justifiant d'un niveau d'échelon de bourse sur critères sociaux de 6 ou 7.



L'étudiant doit s'adresser directement au service des relations internationales (SRI) ou des bourses de son établissement partenaire qui instruit les dossiers de candidature, fixe et verse les aides.

9. NORMANDIE

Pass Monde



Ce dispositif est destiné aux jeunes normands et à tous les apprenants dès la fin du collège et jusqu'à 5 années après le baccalauréat (lycéens, étudiants en formation initiale, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle) qui partent pour un stage ou un séjour d'étude à l'étranger s'inscrivant dans leur parcours de formation.



Pour plus de détails sur les critères d'éligibilité selon votre situation, nous vous recommandons de télécharger les fiches :

- [Pass Monde Etudes Secondaires](#)
- [Pass Monde Etudes Supérieures](#)



- **200 €** pour les mobilités dans des pays du programme Erasmus +
- **400 €** pour les autres destinations + 40 €/semaine pour une durée maximale de 26 semaines.

10. NOUVELLE AQUITAINE

Bourse à la mobilité internationale - Lycéens



Aide forfaitaire au séjour de **80 €/semaine** de stage portée à **100 €** pour les apprenants boursiers, les apprentis et les stagiaires de la formation professionnelle.

Bourse à la mobilité internationale - Post BAC



- pour les boursiers :
 - o 100 € / semaine complète de séjour
 - o 110 € par semaine si RFR < 30 000 €
- pour les non boursiers :
 - o 80 € / semaine complète de séjour
 - o 100 € par semaine si RFR < 30 000 €

Bourse à la mobilité internationale - Demandeurs d'emploi



Pour les demandeurs d'emploi (de **18 à 30 ans**), il est possible de partir en stage professionnel en Europe pendant **3 ou 6 mois** et de bénéficier d'aides.

Le projet professionnel devra être validé par un conseiller Pôle Emploi Nouvelle-Aquitaine.

11. OCCITANIE

Les aides Mouv'Occitanie



La Région Occitanie propose différentes aides à la mobilité internationale adaptées selon le niveau de ressources, le statut, la formation suivie et la destination choisie.



Être inscrit dans un établissement partenaire et être :

- étudiant (les étudiants en L1, doctorat et en césure ne sont pas éligibles)
- étudiant ou apprenti des formations sanitaires et sociales
- apprenti de l'enseignement supérieur



Etudiants non boursier avec quotient familial < 20 000 € :

- Mobilité Etudes : 75 €/semaine de 4 semaines à 14 semaines (pour un semestre) 26 (pour une année complète).
- Mobilité Stage : 75 €/semaine dès 4 semaines pleines de 5 jours ouvrés de mobilité plafonnée à 20 semaines.

Nous vous recommandons de vous rapprocher du bureau des relations internationales de votre établissement d'enseignement. Le bénéfice de cette bourse d'études et de stage n'est pas automatique, il est conditionné à la sélection de la candidature de l'étudiant par son établissement d'enseignement supérieur.

12. PAYS DE LA LOIRE

Envoléo



Faciliter le départ et l'installation à l'étranger pour une période d'études ou de stage pratique réalisée dans le cadre du cursus dans un établissement de formation ligérien partenaire de la Région sur le dispositif Envoléo.

La durée de mobilité doit être de 10 semaines consécutives minimum.



- - de 28 ans au début de sa mobilité
- être français ou ressortissant de l'UE
- être en formation initiale dans un établissement partenaire
- être présélectionné par son établissement de formation pour candidater à ce programme ;
- ne pas bénéficier d'une bourse Erasmus+ pour le même projet.



- Forfait de base : **1000€**
- Bonification aux étudiants boursiers échelons 4, 5, 6 et 7, sans attribution AMI : **1000€**

13. PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

PRAME Stages BTS



- Age requis : - de 30 ans au 31 décembre 2024
- Domiciliés fiscalement en PACA
- Ne bénéficiant pas de la nationalité du pays dans lequel est réalisée la période de mobilité
- Quotient Familial < 26 000 €

- Formation initiale ou en alternance en BTS
- Stage de 4 semaines s'achevant au plus tard le 30/09/2025



- **125 €** / semaine, plafonnée à 2 500 € par année universitaire
- Aide complémentaire : **200 €** forfaitaire pour les frais de visa

PRAME Etudes



- Formation initiale ou en alternance dans l'enseignement supérieur
- 1 à 2 semestres d'études à l'étranger de 12 semaines min et s'achevant au plus tard le 31 décembre 2025